

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2011

Conseillers municipaux absents et excusés :

Bénédicte HABIB (qui a donné procuration au Maire) ; Sébastien BOITON (qui a donné procuration à Marie-Agnès TOURNON) ; Gilbert PONCET (qui a donné procuration à Henri RIVIERE).

Secrétaire de séance : Gilles BREDA.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Concernant le syndicat des collègues : il ya toujours des enfants de VIRIEU scolarisés à LA TOUR DU PIN. Le collègue référent est le collègue Marcel Bouvier aux ABRETS.

I.URBANISME ET CONSTRUCTION :

*Permis de Construire : déposé par M. et Mme SEOUD de FONTAINE, Isère, pour la construction d'une maison individuelle, le clos des lys, lot n° 5. SHON : 126.21 m2 (R + 1 avec garage incorporé + abri voiture). Construction traditionnelle. Propriété cadastrée section AD 122p ; zone au P.O.S : UBa, hors périmètre du château. Un avis favorable est donné.

*Déclaration d'Intention d'Aliéner :

-déposée par Me Bruno MARTIN, pour la vente de la propriété de M. et Mme Serge MAYEUR, cadastrée AB 137, 143 et AC 90 (Zones au P.O.S : UA et ND pour AC 90). Les parcelles AB 137 et 143 sont situées dans le périmètre du château. Prix de vente : 60 000 €. Acquéreur : Melle LANJUIN. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

-déposée par le T.G.I de BOURGOIN-JALLIEU pour la propriété de la S.C.I MARTAGA, cadastrée section E 473, située hors périmètre du château. Zone NB au P.O.S.
Montant de la mise à prix : 160 000.00 €.
La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

-déposée par Maître Michel BOUDROT, Notaire à RIVES, pour la vente de la propriété de M. et Mme Marc BARITELLO, cadastrée AB 162, 163 et AC 259. Zones au P.O.S : UBb pour AB 162, 163 et 167 et ND pour AC 259 ; parcelles situées dans le périmètre du château. Prix de vente : 160 000.00 €.
Acquéreurs : M. VEYRON et Melle PATERNOSTER.
La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

-déposée par Maître Emmanuel VOLLE, Notaire à BONDY, Seine St Denis, pour la vente de la maison de la SCI BENIAC, cadastrée AB 328. Zone au P.O.S : UA, hors périmètre du château. Appartement au 1^{er} de type 4 et local commercial au rez-de-chaussée. Prix de vente : 110 000.00 €. Acquéreur : SCI République.
La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal souhaite apporter des précisions aux réponses des droits de préemption :
«La commune ne souhaite pas préempter mais vous informe que certains travaux ou modifications concernant cette propriété doivent faire l'objet d'une demande en mairie afin d'être conformes aux règles d'urbanisme de la commune. »

*Informations sur les Déclarations de Travaux en cours :

-déposée par Melle LANJUIN, 20 route de Vaugelas pour divers travaux sur la maison : agrandissement d'un local; réduction d'une fenêtre au 1^{er} ; pose de fenêtres double vitrage en PVC blanc ; crépi façade: couleur blanc sable pisé.Un courrier lui sera adressé pour du PVC couleur bois. Pas d'opposition.

-déposée par M. et Mme Pascal GUILLAUD, 217 rue du Château pour : construction d'une piscine de 7m x 3.50m), finition monobloc sans tuyau et sans raccord vers l'extérieur. Pas d'opposition.

- déposée par M. Charles PASTOR, 140 rue Champ Renard pour : montage d'une véranda en structure bois, couverture tuiles identiques à la maison, baie vitrée ; projet d'un puits perdu pour évacuation des eaux pluviales. Pas d'opposition.

-déposée par M. Bernard TOURNON, 216 rue du Vallon de Lamartine pour isolation toiture et changement tuiles ; isolation extérieure des murs et ravalement de façades ; changement poteaux et portail et ravalement mur de la propriété côté route. Pas d'opposition.

*courrier du conseil général : une convention a été envoyée pour la mise à jour des données cadastrales sur le logiciel de numérisation. Le coût est de 46.50 €. Le conseil municipal délibère pour approuver la convention et commander le CD ROM.

OBJET : APPROBATION ACTE D'ENGAGEMENT POUR MISES A JOUR ANNUELLES DES DONNEES CADASTRALES SUITE A LA NUMERISATION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un récent courrier du Conseil Général pour toutes les communes ayant signé une convention relative à la numérisation de leurs plans cadastraux. Ces communes peuvent acquérir à un coût réduit les mises à jour annuelles des données littérales de la matrice cadastrale.

Ainsi, depuis le 25 Août 2011, les mises à jour au 1er Janvier 2011 sont disponibles auprès de SIG (Savoie Informatique et Graphique) 44, rue Charles Montreuil à 73000 CHAMBERY.

Sont joints à ce courrier, un acte d'engagement et un bon de commande à leur retourner signés.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce dossier, après études et délibérations, à l'unanimité :

-DONNE son accord pour commander les mises à jour de la matrice cadastrale 2011 au prix de : 46.50 €, sous forme de CD ROM. (Ces données sont valables de Janvier 2011 à Juin 2012),

-AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et le bon de commande qui seront adressés au service prospective et développement durable du Conseil Général de l'Isère.

=====

II. VOIRIE :

Henri RIVIERE, adjoint chargé de la voirie indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux faits par la Cté de Communes : les deux voies prévues ont été goudronnées fin août par l'entreprise EIFFAGE. La commission des travaux n'est pas encore passée.

Au niveau des chemins : il reste encore quelques travaux à effectuer à l'automne : retours d'eau. La Cté de communes demande à utiliser notre balayeuse. Il en sera discuté demain en réunion ; en contre partie des travaux pourraient être faits par les employés de la Cté de Communes.

Les employés du Conseil général sont passéspour arracher l'ambroisie.

Les « nids de poule » seront bouchés bientôt dans la commune par le service technique de la Cté de Communes.

L'entreprise St Cyr sera contactée pour curer les bouches d'évacuation des eaux pluviales. Rue du château : des grilles sont pleines de sable.

III. TRAVAUX DE BATIMENTS :

Gilles BREDA, adjoint chargé des travaux informe les élus des travaux en cours ou à réaliser.

***Location appartement communal :**

L'appartement T2 situé au 1^{er} étage du bâtiment communal, 31 rue de Barbenière est reloué depuis le 1^{er} Août 2011 à Melle BOITON. Le loyer est de 400 € par mois et la caution exigée à l'entrée dans les lieux est égale à une fois le montant du loyer.

Le conseil municipal délibère et autorise le Maire à signer le bail entre la commune et Melle BOITON.

OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET MELLE EDITH BOITON POUR UN APPARTEMENT DE TYPE 2 AU 31 RUE DE BARBENIERE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal, de type 2, situé rue de Barbenière, au 1^{er} étage a été libéré le 30 Juin 2011, et indique qu'une demande de location lui a été adressée au 1^{er} Août 2011 par Melle Edith BOITON. Cet appartement d'une superficie d'environ 45 m2 est composé d'une cuisine, une pièce salon/salle à manger, une chambre et une salle de bains/wc. Le loyer mensuel est de 400.00 €.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-DONNE en location cet appartement de type 2 à Melle Edith BOITON pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} Août 2011, moyennant un loyer mensuel de 400.00 €, révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente. En outre une caution d'une fois le montant du loyer mensuel (400.00 €) est réclamée à l'intéressée.

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et Melle Edith BOITON et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

***Travaux mairie :**

Deux devis ont été reçus dernièrement de la Sté Delphibois à Panissage pour le changement des menuiseries à la mairie.

-Pour le bureau (rez de chaussée) :

Fenêtres et variante PVC montant H.T : 8 253.00 €, TTC : 9 870.59 €.

-Pour l'appartement au 1^{er} étage : montant H.T : 6 547.00 €, TTC : 7 830.21 €.

En réunion de maire et adjoints, il a été décidé de changer seulement les fenêtres du rez-de-chaussée.

Le conseil municipal délibère et accepte le devis de la Sté Delphibois de 8 253.00 € HT.

OBJET : APPROBATION DEVIS POUR CHANGEMENT DES FENETRES AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs devis ont été réceptionnés pour le changement des fenêtres des bureaux de la mairie. Les fenêtres au rez-de-chaussée sont très anciennes et ne sont pas à double vitrage. Ces travaux pourraient être réalisés avant l'hiver. Les devis reçus proposent des menuiseries bois ou en PVC.

Le conseil municipal, après études et délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-CHOISIT le devis de l'entreprise DELPHIBOIS de PANISSAGE, pour des menuiseries en PVC pour 7 fenêtres et 1 ensemble coulissant 4 vantaux.

-APPROUVE ce devis qui s'élève à 8 253.00 € H.T, soit 9 870.59 € TTC.

-INDIQUE que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2011.

=====

Travaux faits par les employés techniques : fermeture en partie de l'aire de jeux au stade.
Au niveau peinture : volets peints derrière le bâtiment communal, rue de Barbenière ; portail de la gendarmerie.
A la poste : changements de compteurs électriques (au total : 4 compteurs ont été installés en août).
A l'ancienne mairie (bibliothèque) : nettoyage de tous les radiateurs :

Une réflexion s'engage sur la possibilité de réaménagement de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. Spacieuse (111 m²), un rangement de 15 m² pourrait être créé ; une porte percée au fond de la salle pour rejoindre la bibliothèque et des toilettes installées servant à la fois pour cette salle et la bibliothèque...

Des travaux d'acoustique devront être réalisés, des dalles collées... Ces travaux pourraient être prévus en 2012.

Vestiaires du foot : une réunion a eu lieu lundi dernier avec M. MION et le point sur les travaux a été fait. Ce bâtiment est correct et fonctionnel.

Le carreleur a fini samedi, restent quelques menus travaux à terminer : les bandeaux extérieurs, chenaux et bardages.

Beaucoup de travaux réalisés aussi sur le terrain de foot : tontes, ensemencements, arrosages.

Le local commercial situé au rez-de-chaussée de la rue de barbenière a été retenu. De gros travaux sur les plafonds et d'isolation vont être faits.

Concernant les travaux de réaménagement de la Halle : l'architecte vient à la mi-octobre.

IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

***Commission Culturelle :**

Raoul TARTAX donne le compte-rendu des soirées théâtrales qui se sont déroulées sous la Halle de Virieu et au Château de Tournin du 13 au 25 Août 2011. (Environ 300 personnes à Virieu, durant 5 soirées pour « Tête à Tête »). M. CLEMENT a été recruté du 3 au 21 Août pour la distribution des tracts des spectacles dans les communes environnantes.

Le conseil général doit faire connaître bientôt le montant de l'aide attribuée pour ces spectacles, en effet la commission se réunira courant septembre.

Raoul remercie chaleureusement tous les bénévoles et élus pour leur aide.

Pour les programmations futures ; il serait bien d'avoir des spectacles « tout public » et pas exclusivement pour adulte.

Paul EMOND, auteur des deux spectacles est venu en mairie à la rencontre des élus.

-Spectacle du samedi 1^{er} Octobre 2011 : « Gérard MOREL et la guitare qui l'accompagne ». Montant de la prestation : 1 346.50 €. Le conseil municipal délibère pour approuver le contrat de cession et fixer le tarif d'entrée.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « GERARD MOREL ET LA GUITARE QUI L'ACCOMPAGNE » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de la compagnie ADACA ARCHIPEL le contrat de cession n° GM100111 pour le spectacle : « Gérard MOREL et la guitare qui l'accompagne » qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU : le samedi 1^{er} Octobre 2011 à 20 h 30. Le coût de cette manifestation est de : 1 346.50 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce contrat, en double exemplaire, est à approuver et signer, et qu'il convient également de fixer les droits d'entrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de cession n°GM 100111 pour le spectacle « Gérard MOREL et la guitare qui l'accompagne » qui aura lieu : samedi 1^{er} Octobre 2011 à 20 h 30 mn à la salle des fêtes de VIRIEU,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à la Cie ADACA ARCHIPEL, 5 rue Gabriel Faure à TOURNON SUR RHONE, Ardèche,
- FIXE les tarifs d'entrée pour ce récital à 8 € pour les adultes, et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2011.

=====

En première partie du spectacle de Gérard MOREL sera donné le récital de Corentin COKO.
Montant de la prestation : 100.00 € + frais de déplacements. Le conseil municipal délibère pour approuver le contrat de cession.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSION POUR RECITAL Corentin COKO (EN 1ERE PARTIE) LE 01.10.2011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le samedi 1^{er} Octobre 2011, en soirée, la commission culturelle communale organise le spectacle de Gérard MOREL.

Pour la première partie de ce spectacle, le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en double exemplaire, un contrat de cession émanant de l'Association « Sur l'Air de Rien » et concernant le récital de Corentin COKO. Le coût de cette manifestation est de : 100.00 €.
Ce contrat est à approuver et à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de cession de l'Association « Sur l'Air de Rien » pour le récital de Corentin COKO, en 1^{ère} partie, le samedi 1^{er} Octobre 2011, à la salle des fêtes de VIRIEU,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à l'Association « Sur l'Air de Rien », 47, rue Buffon à MONTPELLIER, Hérault.
- INDIQUE que les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2011.

=====

La commission culturelle a décidé de faire venir un projectionniste de métier. Le choix des films sera fait par la commission et une séance pourrait avoir lieu chaque mois. A cette occasion la salle des fêtes sera prêtée. Les tarifs des entrées seront à 4€ et 5€ pour les films en 3D.

***Commission Sports Animations :**

Gilles PONCHON .

-Forum des Associations : beaucoup de monde était présent à la 4^{ème} réunion de préparation. Les animations prévues sont nombreuses : vélos électriques ; jeux de sociétés en bois ; chorale Crescendo ; l'Arbre à Danses ; démonstration ciéleterre ; bibliothèque ; chaque association aura un stand.

La Croix-Rouge sera contactée pour une démonstration d'utilisation d'un défibrillateur.

-AG Plexus : un nouveau bureau a été élu. La présidente est : Mme Annie GALLET de Châbons. L'association est bien répartie, et sera présente au forum les 24 et 25 septembre.

***Commission Aménagement Environnement Fleurissement :**

Marie-Agnès TOURNON indique que les trois contrats aidés se terminent à la mairie (un au secrétariat et deux au service technique). Elle évoque notamment l'entretien des espaces verts toujours plus important et qui englobe désormais le plan de désherbage puisque Virieu est commune pilote.

Mme TOURNON rappelle également qu'en réunion de commission culturelle, il a été mentionné pour l'an prochain, l'emploi à mi-temps d'une personne chargée de la culture et communication qui s'occuperait du dossier « soirées théâtrales », du bulletin municipal, du site internet...

*Centre Communal d'Action Sociale :

Jean-Philippe REPIQUET informe les élus de la prochaine réunion du CCAS fixée le lundi 12 Septembre 2011 à 20 h au secrétariat. A l'ordre du jour : la préparation des colis de fin d'année. Le congélateur donné par la Banque Alimentaire a été installé dans le local du CCAS.

*Commission Informations-communication :

Site internet : pour avoir les dernières informations de la mairie de Virieu, chacun peut s'inscrire pour recevoir la NEWSLETTER.

Concernant le « lieu de mémoire de la Galoche » : du matériel va être récupéré.

*Commission Vie des Jeunes :

Patrick GACHON indique au conseil municipal qu'une réunion de commission est fixée au 28 Septembre à 19 heures au secrétariat de mairie.

V. QUESTIONS DIVERSES :

*Embauche de personnel occasionnel : renseignements pris au Centre de Gestion, le conseil municipal peut délibérer pour autoriser le Maire à faire appel à du personnel non titulaire pour remplacer « au pied levé » du personnel titulaire indisponible, ou par surcroît de travail. Cette délibération sera valable jusqu'à la fin du mandat du Maire. Le conseil municipal délibère et donne son accord pour l'embauche de personnel occasionnel.

OBJET : ACCORD POUR L'EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il s'est renseigné auprès du Centre de Gestion, service gestion des carrières, pour les pièces à fournir lorsque la mairie fait appel à du personnel non titulaire pour le remplacement « à pied levé » du personnel titulaire indisponible. En effet, pour du personnel titulaire : en vacances, en congé maladie, ou en surcroît de travail, il est quelquefois nécessaire d'employer rapidement une personne non titulaire pour une durée déterminée. Un contrat à durée déterminée est alors établi.

Le Centre de Gestion a précisé qu'une délibération du Conseil Municipal doit autoriser le Maire à recruter du personnel non titulaire pour une embauche occasionnelle et que cette délibération doit être référencée dans le contrat de travail.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après délibération et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour l'embauche de personnel occasionnel,
- AUTORISE le Maire à signer tout contrat de travail à durée déterminée et toute pièce nécessaire à l'emploi de personnel non titulaire remplaçant ou aidant le personnel titulaire.
- RAPPELLE que les crédits nécessaires à l'embauche de personnel non titulaire sont prévus à l'article 6413 du budget primitif.

=====

*Association des Maires Ruraux de France : a envoyé fin juillet un courriel sur les fermetures et réductions d'horaires estivales dans les bureaux de poste. Notre commune est concernée puisque les horaires ont été modifiés cet été (perte de 2 h 30 d'ouverture au public en Août). Une réponse a été faite par le Député.

-Copie du courrier de la Poste à M. Georges COLOMBIER, Député : deux boîtes aux lettres : à CHELIEU et place du Trêve à VIRIEU ont été supprimées dans le canton. Chaque maire peut faire de nouvelles propositions d'implantation. Pour VIRIEU, il leur sera proposé le secteur de Layat.

-Pour distribution du courrier : le facteur a signalé en mairie que le lieu-dit « le château » n'existe pas. L'adresse doit être rattachée à une voie publique, par exemple : la rue du château. Le conseil municipal délibère pour modifier cette adresse.

OBJET : MODIFICATION DE L'ADRESSE POSTALE POUR « LE CHATEAU DE VIRIEU » :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations du 13 Juin 2000 nommant les chemins et rues dans le bourg et les hameaux de Virieu ; celle du 23 Septembre 2004 dénommant « l'impasse des Tourterelles » et celle du 11 Juillet 2011 dénommant de nouvelles adresses dans la propriété de la S.D.H à VIRIEU. S'en est suivi une numérotation de chaque maison.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du Centre de Distribution de La Poste à ST JEAN DE SOUDAIN, l'adresse du château de VIRIEU est à modifier ; en effet, cette adresse doit être rattachée à une voie publique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande du Centre de Distribution de La Poste, en plein accord avec le Maire et à l'unanimité :

*DECIDE de rattacher « le château » à la rue du château, voie communale

N° 5 (qui selon la délibération du 13.06.2000 débute vers le bureau de tabac, englobe la « montée du château » et va jusqu'à la route départementale 17 : VIRIEU-LE PIN).

*INDIQUE que la nouvelle adresse du « château de Virieu » est désormais la suivante : 1245 rue du château à 38730 VIRIEU.

*APPROUVE cette nouvelle adresse postale.

=====

***Informations :**

-Courrier de M. Georges COLOMBIER, Député : question écrite à Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur les inquiétudes des professionnels de la filière équestre quant à la volonté de la Commission Européenne de ne plus considérer le cheval comme produit agricole. Le taux réduit de T.V.A à 5.50 % est appliqué depuis 2008 et il est remis en question. Cette filière devrait conserver, au même titre que toutes les productions agricoles ce taux-là. M. COLOMBIER demande les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

***Invitations :**

-Aux Fleurs du Château : les élus sont invités à l'inauguration de ce magasin après travaux : Le samedi 17 Septembre 2011 à partir de 18 heures.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : mardi 11 Octobre 2011 à 19 heures.